



S O L I D A I R E S
U N I T A I R E S
D E M O C R A T I Q U E S

Morbihan

Compte rendu des CAP locales du 26 mars 2007

Au sujet des tableaux d'avancements

Nous avons été réunis afin de statuer sur les listes de présentation des candidats nommés à l'avancement par grade, soit **de AR à ARP 2 et de ARP 2 à ARP 1 concernant la catégorie C, ainsi que de contrôleur 2^{ème} classe à contrôleur 1ère classe concernant la catégorie B.**

Toutes nos craintes en ce domaine ont été confirmées. La méthode employée pour sélectionner les candidats, une fois réunies les conditions statutaires, privilégie la notation par rapport à l'ancienneté dans le corps. Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur l'impact essentiel de la notation en ce domaine. Nous avons repéré des écarts de plus de 10 ans dans le déroulement d'une carrière (depuis la date d'entrée dans le grade) entre les différents agents ayant vocation à ces passages de grade. Ceux qui sont passés cette année encore ne sont pas les plus anciens dans le grade mais ceux qui ont déjà bénéficié d'une carrière accélérée et ont obtenu une bonification de notation en 2006 et pour la plupart en 2005 aussi.

Pour les «abonnés» à la note dite «normale», l'application de la double peine prévaut : non seulement vous n'avez pas eu d'avancement en mois dans l'année mais en plus, vous vous trouvez bloqué pour votre passage sur les tableaux d'avancement. D'année en année les nouveaux arrivants sur la liste dont le cumul des bonifications 2005+2006 sa supérieur au vôtre ; vous passerez devant.

La nouvelle notation ne fera qu'aggraver la situation pour les années à venir en terme de sélectivité.

Ceci a une incidence directe et importante sur vos revenus ; à titre d'exemple : les agents passés sur la liste en ARP1 l'an passé ont pu bénéficier grâce au plan Jacob d'une bonification de points d'indice supplémentaires non négligeable ; à ancienneté égale ceux qui sont restés « coincés » n'ont rien eu !

Vos représentants **SUD** considèrent ce système comme injuste et inéquitable. Nous avons fait des propositions afin d'établir une liste basée plus essentiellement sur le critère de l'ancienneté, suivie en cela par nos collègues de la CFDT. La direction n'a pas accepté notre proposition et décidé d'appliquer strictement les directives de l'instruction en estimant qu'ainsi ils récompensent les plus méritants.

Dans l'un de ces tableaux, il y a eu une exclusion de type « disciplinaire » suite à l'attribution d'une note d'alerte et cela pour la seconde année consécutive. Vos représentants syndicaux sont intervenus pour dénoncer ces pratiques qui excluent de fait cet agent de tous le processus d'évolution de carrière.

Il ne pourra plus bénéficier de la possibilité d'accès ni à la liste d'aptitude et son avancement de carrière sera bloqué ; il ne passera jamais dans les tableaux....c'est plus la double peine c'est la perpétuité.

A tous les agents concernés nous ne pouvons que leur conseiller de faire **absolument** un recours auprès des instances paritaires.

☛ **Tableau d'avancement d'AR à ARP 2** proposé par l'administration : Sur 6 candidats potentiels (AR ayant atteint l'échelon 5 au 31 /12/2006) 5 ont été retenus et seront présentés au niveau national Sur ces 5 personnes , il n'y aura au final que 3 bénéficiaires (contre 5 en 2006).

☛ **Tableau d'avancement d'ARP 2 à ARP 1** sur 62 ayant « vocation pour l'avancement » seuls 18 seront retenus avec 16 ou 17 possibilités d'accès au niveau national (contre 18 l'an passé). Figure sur ce tableau les ARP2 ayant 5 ans d'ancienneté dans le grade, ayant au moins fait deux ans dans l'échelon 7 et ayant eu 19 ou + en 2004 ainsi qu'au moins la note pivot en 2005 et en 2006.

Dans les deux cas, les personnes situées en fin de liste qui ne seront pas retenues par le national prendront la tête de la liste l'an prochain

Vote :

SUD et CFDT contre

Fo et parité administrative pour

☛ **Tableau d'avancement Contrôleur 2ème classe à C 1ère classe** : sur 31 prétendants 11 ont été retenus selon les critères de la direction et 7 ou 8 possibilités au niveau national.

Figure sur ce tableau les agents B ayant 5 ans d'ancienneté dans la catégorie, 2 ans dans l'échelon 7 et 18 ou + en 2004 ainsi qu'au moins la note pivot en 2005 et 2006

☛ **Tableau d'avancement de contrôleur 1ère classe à Contrôleur Principal** : La CAP aura lieu le lundi 23 avril 2007

Vote :

SUD CFDT CGT contre

Fo abstention

Parité administrative pour

Nous avons voté contre car les critères de sélection actuellement privilégiés par l'administration liés au nouveau système de notation engendrent de grandes iniquités.

Vu l'impact de la notation sur votre carrière, nous ne pouvons que vous recommander d'être particulièrement vigilant au moment de la distribution des « capital-mois » au sein de votre unité de travail, il est essentiel que ces bonifications vous soient attribuées au moment opportun c'est à dire lors de votre inscription dans les tableaux d'avancement et durant les trois années prises en référence.

SUD revendique la mise ne place d'une carrière linéaire c'est-à-dire à l'intérieur d'un corps le passage au grade supérieur dès que les agents remplissent les conditions statutaires requises. C'est également une des façon de permettre aux agents d'obtenir une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Défendez vos droits !

N'hésitez pas à effectuer des recours. N'hésitez pas à nous contacter !

La solution n'est pas dans l'individualisme et le chacun pour soi comme on voudrait vous le faire croire mais dans l'action collective afin que nul ne soit lésé.